

Département de la Lozère

Nombre de membres en exercice : 35

Nombre de membres présents : 11

Nombre de voix par procuration : 0

Nombre de suffrages exprimés : 11

VOTE : Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DU LOT AMONT
ET DU BASSIN DU DOURDOU DE CONQUES****DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL N°10/2024****Date de la convocation du Comité syndical** : trois avril deux mille vingt-quatre**Date de la séance du Comité syndical** : neuf avril deux mille vingt-quatre

Conformément à l'article L.2121-17 du CGCT, la séance s'est tenue sans condition de quorum avec la reprise de l'ordre du jour de la réunion du 28 mars 2024, qui n'avait pu se tenir faute de quorum.

Membres présents : Éric PICARD (Président), Rémi ANDRÉ, Alexandre BENEZET, Didier BOUCHET, Bernard BOURSINHAC, Nelly DAUDÉ, Hubert FONTAINE, Jérémy PIC, Alain RAYNALDY, Benoit REVEL, Christine VERLAGUET dont en visioconférence : Sébastien BLANC, Noël LAFOURCADE.**Étaient présents à titre consultatif et sans voix délibérative** :

Élisa GRÉGOIRE, Oriane BONNAL, Vincent THOMAS, Lionel FABRE, Pierre-Étienne VIGUIER, Guillaume CANAR (SMLD).

Reçu à la Préfecture de la Lozère

Secrétaire de séance : Bernard BOURSINHACLe **11 AVR. 2024****OBJET : Convention de partenariat avec EDF**

Bureau du courrier

EDF exploite de nombreux aménagements hydroélectriques dans la vallée du *Lot* en qualité de concessionnaire, conformément aux cahiers des charges de concession de ces aménagements.

Consciente de l'importance de la gestion des milieux aquatiques et des actions poursuivies par le Syndicat, et soucieuse d'intégrer au mieux les aménagements qu'elle exploite pour le compte de l'État dans leur environnement, EDF a souhaité poursuivre sa dynamique de collaboration avec le Syndicat mixte Lot Dourdou, dans la continuité de la convention précédente de partenariat 2021-2023.

Le Syndicat et EDF souhaitent établir ce partenariat à travers les actions du SAGE et du Contrat de rivière Lot amont, et des Plans Pluriannuels de Gestion.

Les moyens dédiés à ce partenariat pourront être de différentes natures :

- techniques : prestation d'experts EDF, fourniture de données,...
- d'étude : sollicitation d'expert ou d'organismes spécialisés,
- financiers : cofinancement de travaux réalisés en commun.

Les actions menées dans le cadre de ce partenariat sont prioritairement issues des axes précédemment décrits. Toutefois, il peut être envisagé, avec l'accord des deux parties, l'instruction de dossiers spécifiques ne figurant pas dans ces orientations.

Les actions seront présentées et retenues chaque année par un comité de pilotage constitué des représentants du Syndicat et d'EDF (Président, Directeurs, Délégué territorial, élus, experts et techniciens compétents) et validées par la signature du Président du Syndicat et du Directeur d'EDF Hydro Lot-Truyère.

Ainsi, il est proposé :

- d'autoriser le Président du Syndicat mixte Lot Dourdou à signer cette Convention de partenariat avec EDF pour la période 2024-2026,
- de prévoir les recettes inhérentes à ce partenariat au budget du Syndicat.

LE COMITÉ SYNDICAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** le Président du Syndicat mixte Lot Dourdou à signer cette Convention de partenariat avec EDF pour la période 2024-2026,
- **PRÉVOIT** les recettes inhérentes à ce partenariat au budget du Syndicat.

*La présente délibération sera affichée au siège social du Syndicat mixte, publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat mixte et transmise à Monsieur le Préfet de la Lozère.*Paraphe : 

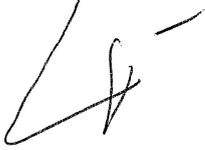
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la date d'accomplissement des mesures de publicité.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture, le 11 avril 2024

Pour extrait conforme
Fait et publié à La Canourgue le 10 avril 2024

Le Président,

Éric PICARD



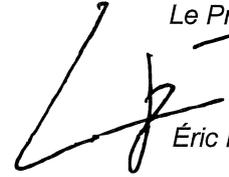
Reçu à la Préfecture de la Lozère

Le **11 AVR. 2024**

Bureau du courrier

Le Président,

Éric PICARD



SYNDICAT MIXTE LOT DOURDOU
L'action publique pour les usagers de l'eau et les rivières
38 Trémoulis
48500 LA CANOURGUE
Tél. 04 66 31 96 69 / 09 75 57 91 66
mail : contact@sml.d.fr